Ville de Monthey Urbanisme, Bâtiments & Constructions Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1 T. 024 475 76 02 ubc@monthey.ch / www.monthey.ch <u>Insertion dans</u>:

Bulletin officiel No 36 du 08.09.2017

Piliers du 08.09.2017

au 09.10.2017

Monthey, le 6 septembre 2017

N/réf. ECO/qp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

1. <u>Requérante</u> : Mme Véronique De Kalbermatten, Av. du Crochetan 12, 1870 Monthey.

<u>Situation</u>: parcelle No 6190, folio 27, au lieu-dit « Cartes », située en zone R2, individuelle

coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de

la requérante; coordonnées : 2'561'650/1'121'640;

dossier déposé le 19 juillet 2017.

Objet : construction d'une villa individuelle avec garage, d'un cabanon de jardin et des

aménagements extérieurs y relatifs.

2. Requérants : Mme et M. Edite et Alexandre Albanese, Ch. des Dailles 32a, 1870 Monthey.

Situation : parcelle No 6237, folio 27, au lieu-dit « Cartes », située en zone R2, individuelle

coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété

des requérants; coordonnées : 2'561'635/1'121'620;

dossier déposé le 19 juillet 2017.

Objet : construction d'une villa individuelle avec garage, d'un cabanon de jardin et des

aménagements extérieurs y relatifs.

Remarque : cet objet nécessite une dérogation à l'alignement de la route communale de la

Cretta et de la route communale du Montet.

3. Requérante : RTB Corvaglia Sàrl, Rte du Simplon 81, 1895 Vionnaz.

Situation : parcelle No 6240, folio 38, au lieu-dit « Croire », située en zone R1, individuelle

coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de

la requérante; coordonnées: 2'571'730/1'121'369;

dossier déposé le 28 août 2017.

Objet : construction de deux villas jumelées Minergie et des aménagements extérieurs

v relatifs

Remarques : le mur de soutènement et les mouvements de terre y relatifs nécessitent une

dérogation à leur hauteur.

Cette publication annule et remplace celle parue au bulletin officiel

No 28 du 14 juillet 2017.

4. Requérant : M. Tommaso Bonaccorsi, représenté par le bureau BF Architecture & Technique

du Bâtiment Sàrl, Rue de la Scie 9a, 1895 Vionnaz.

Situation : parcelles Nos 612 et 613, folio 7, au lieu-dit « Cotterg », situées en zone CA,

centre, du règlement communal des constructions et des zones; respectivement

propriété de la commune de Monthey et de TOBO Management SA;

coordonnées : 2'562'150/1'122'580; dossier déposé le 30 août 2017.

Objet : démolition d'un bâtiment et de la terrasse y relative.

5. Requérants : Mme et M. Sabine et Christophe Cachat, représentés par l'atelier d'architecture

Bruchez & Brunner SA, Av. de l'Europe 38d, 1870 Monthey.

Situation : parcelle No 3658, folio 30, au lieu-dit « Mareindeux », située en zone R2,

individuelle coteau A, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées :

2'562'355/1'121'680;

dossier déposé le 31 août 2017.

Objet : agrandissement et rénovation d'un chalet existant et modification des

aménagements extérieurs.

<u>Remarque</u> : - le couvert à voitures et le mur de soutènement nécessitent une dérogation

de distance à la limite ;

- le mur de soutènement projeté du côté Sud nécessite une dérogation à sa

hauteur.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 9 octobre 2017 à 18.00 heures